**Droits culturels et changement climatique**

Note à l’intention de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels, Mme Karima Benoune

*Une culture, qu’elle soit personnelle ou collective se manifeste par la façon de se représenter et d’habiter un territoire, dans ses dimensions spatiotemporelles.*

1. **L’interdépendance des crises**

Il est essentiel de considérer la complémentarité entre les crises climatique (aspect des différentes crises écologiques) sanitaire (le virus, mais aussi les nombreuses formes de pollution), sociale (aggravation de toutes les inégalités) et sécuritaire (les violences se propagent et persistent comme un virus, se greffent sur les contextes fragilisés et les aggravent).

Dans tous les cas, il s’agit de faire face à une mondialisation qui s’est développée comme si le monde était vide, au détriment des complexités biologiques, territoriales, temporelles, culturelles, toutes interdépendantes.

La crise climatique, comme aujourd’hui la crise sanitaire perçue comme mondiale, sont des révélateurs de notre méconnaissance (notre oubli) de notre première ressource : la richesse des écosystèmes.

1. **Chaque écosystème étant un « commun » : le défi politique est une gouvernance multi-échelle**

Le changement climatique oblige à repenser les écosystèmes comme des biens communs complexes et concrets, dont les caractéristiques interdépendantes sont :

* Une ressource
* Une communauté qui en prend la responsabilité
* Des règles communes de gestion

Dans le cas du changement climatique, cela donne :

* *La ressource :* l’écosystème mondial avec la prise en compte des sous-systèmes ( espace aérien, océans, forêts notamment tropicales, déserts, pôles, montagnes,….) et la très longue liste des atteintes à cette ressource.
* *L’ensemble des communautés d’intérêt :* publiques (les États et leurs institutions ; privées (entreprises et particuliers consommateurs et producteurs de déchets) et Organisations de la société civile.
* L’état et le développement de pratiques communes et d’un « droit commun » (Delmas Marty) dans une logique de responsabilité commune

Tout l’enjeu est de développer une conscience commune en lien avec des pratiques communes à tous les niveaux. Et pour cela il faut perdre l’illusion que les États sont les principaux détenteurs de pouvoir. Force est de constater, qu’ils sont essentiellement « suiveurs », et cela qu’ils soient autoritaires, libertaires ou démocratiques. Les réels pouvoirs sont dispersés, fragmentés à l’infini.

*Il n’y a qu’un espoir : l’expérimentation de la démocratie à tous les échelons, du plus local au plus global, par tous les acteurs. Pour cela, il faut remettre au centre les capacités de chacun d’accéder aux ressources culturelles et d’y contribuer.*

1. **Un commun implique au premier chef l’exercice des droits culturels de tous**

Le principe est clair, il s’agit du droit de participer et de contribuer aux savoirs qui permettent de comprendre la complexité des facteurs en jeu :

* la connaissance de la ressource, en tant qu’écosystèmes complexes interdépendants implique beaucoup de savoirs vivants, qui vont des usages quotidiens aux connaissances scientifiques indispensables (art.15)
* La prise de conscience des responsabilités communautaires, ainsi que l’élaboration et l’observation des règles communes, impliquent une culture de la coopération, et notamment une pratique de respect, valorisation, et *croisement des savoirs hétérogènes* disponibles à tous les échelons des communautés de vie.

Tout écosystème écologique est dépendant des écosystèmes culturels, ou systèmes de savoirs autorisant des pratiques de consommation et de production de déchets.

La lutte pour le réchauffement climatique implique donc une lutte contre l’ignorance, et contre les cloisonnements qui séparent les savoirs entre eux, alors que tout se joue dans les interactions.

Il s’agit de développer l’intelligence des milieux, forcément par la promotion des processus d’intelligence collective, lesquels se fonde sur les croisements des savoirs entre habitants particuliers, experts en tous genres, acteurs publics, privés (entreprises) et organisations dela société civile (OSC).

En d’autres termes, il s’agit d’instaurer des principes et modes de gouvernance qui se fondent sur la valorisation *des* diversités culturelles : au pluriel , car il s’agit de toutes les diversités de savoirs.

°°°°°° On pourrait ici décliner chacun des droits culturels, selon la liste de la Déclaration de Fribourg.

1. **La gestion des échelles territoriales et temporelles**

La « re-territorialisation », à distinguer d’une « reclocalisation » opposée à la mondialisation, est la question transversale, constitutive de toute logique systémique.

S’il est vrai que le développement a été conçu comme s’il pouvait se déployer dans un espace /monde sans limites, il convient de retrouver l’intelligence de ces limites, autrement dit une intelligence des territoires et de leurs multiples imbrications.

Cela ne revient pas à abandonner les logiques planétaires, puisque la question se joue à toutes les échelles, mais précisément à comprendre qu’un territoire ne se réduit pas à un concept administratif défini par des frontières fixes. C’est « espace habité » de multiples façons, un écosystème ouvert à toutes sortes de circulations. Il implique une culture territoriale

Il y a une imbrication entre :

* les échelles temporelles (et leurs échelons : courts, moyens et longs termes) et les échelles spatiales (et leurs échelons du proche au lointain),
* les différentes échelles temporelles et spatiales propres à chaque acteur agissant sur (et pas seulement dans) un territoire,

Pour les géographes, ce sont ces imbrications d’échelles qui tissent et définissent les territoires, la plupart étant de forme aérolaire, ou multisituée.[[1]](#footnote-1) Nous sommes habitués à ces territorialisations complexes pour les entreprises transnationales, y compris quand ce sont des PME transnationales, et aussi pour les OSC.

Il convient à présent d’adopter cette approche pour les acteurs publics, puisqu’il ‘sagit d’un bien commun, non pas sans frontières (il y a des frontières géophysiques, géoindustrielles, etc) mais transfrontières.

*L’intelligence des lieux et des temps, à savoir des distances spatio-temporelles implique une grande intelligence des interactions.*

°°°°Là encore chacun des droits culturels est concerné au premier chef et cela peut être décliné.

Patrice Meyer-Bisch

Observatoire de la diversité et des droits culturels, Fribourg

1. Cortes Geneviève, Pesche Denis, « Territoire multisitué », *L’Espace géographique*, 2013/4 (Tome 42), p. 289-292. DOI : 10.3917/eg.424.0289. URL : https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2013-4-page-289.htm [↑](#footnote-ref-1)